

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2022-081  
**CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN-OPÉRATIONS  
DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (PVD-ORT)**

Date de la séance : 24 octobre 2022  
Date de convocation : 18 octobre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Membres présents : 20  
Nombre de votants : 23

Adoptée à la majorité,  
(1 Contre)

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

**Présents** : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Stéphanie CHEUX, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir** : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Katiana LEVAVASSEUR à M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents** : Mmes Brigitte LOPEZ, Odile RENOULT, M. Alain LEROY.

**Secrétaires de séance** : Mmes Marie-Noëlle CHEVALIER, Stéphanie CHEUX.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018 et portée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales, conduit à des actions sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. C'est un nouvel outil à disposition des collectivités locales afin de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

Elle se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes ou membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peuvent également le co-signer.

L'ORT ouvre de nouveaux droits et renforce les anciens en matière de :

- Renforcement de l'attractivité commerciale de centre-ville en dispensant la collectivité des autorisations d'exploitation commerciale et en donnant la possibilité de suspendre au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;
- Favorisation de la réhabilitation de l'habitat en octroyant un accès prioritaire aux offres et subventions de l'ANAH ou encore en permettant aux territoires d'être éligibles au dispositif Denormandie<sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> Le dispositif « Denormandie » est une aide fiscale accordée dans le cadre d'un investissement locatif. Il est destiné à encourager la rénovation dans l'ancien pour répondre aux besoins de logement des populations.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la commune a signé une convention en avril 2021. Elle a 18 mois pour rédiger une nouvelle convention qui aura valeur d'ORT. Ainsi la commune peut poursuivre le programme PVD tout en bénéficiant des avantages supplémentaires de l'ORT.

Madame le Maire propose de valider la convention PVD-ORT jointe à la convocation ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- Approuve la convention PVD-ORT,
- Autorise Madame Isabelle VAUQUELIN, maire de Le Neubourg, à signer ladite convention et tout document affairant au programme.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Fait à LE NEUBOURG, le 24 octobre 2022.

Isabelle VAUQUELIN

